

## Contrat d'abonnement annuel 'Hotline juridique'



Ce contrat d'abonnement à des services de conseil juridique est soumis au droit français.

Il est conclu **entre le Client** .....  
et le **Cabinet d'Avocats « AVOCATS RAINIO LYON » de Maître Timo RAINIO, Avocat au Barreau de LYON, situé au 97 rue du Président Edouard Herriot, 69002 LYON, France.**

Tél. : 09 53 09 69 62. Fax : 04 69 96 82 96. Courriel : [contact \[AT\] avocat-rainio \[.\] com](mailto:contact[at]avocat-rainio[.]com) - Site web : [www.avocat-rainio.com](http://www.avocat-rainio.com)

### Définitions :



**Le client =** le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par l'avocat.

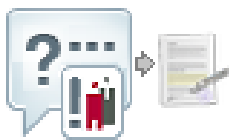
Le client est une entreprise, une société, ou un professionnel ayant de moins de 11 salariés.

**L'avocat =** l'un des avocats associés ou collaborateurs du cabinet AVOCATS RAINIO.

**Les parties =** l'un des avocats associés ou collaborateurs du cabinet AVOCATS RAINIO et le client.

**L'abonnement =** le contrat d'abonnement juridique matérialisé par le présent document et ses éventuelles annexes et qui peuvent être signés par voie électronique.

### Objet du contrat :



**VOS DROITS**

L'objet du contrat est un abonnement permettant au client d'accéder à des services de consultation juridique en ligne de l'avocat (une « Hotline juridique »), de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange du paiement honoraire forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire.

### Durée :



Le contrat est conclu pour une durée de :

**12 mois consécutifs** à compter du 1<sup>er</sup> versement.

Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.

### Période de test de 30 jours :



**Le présent contrat d'abonnement est soumis à une période d'essai ou « de test » par le client, durant 30 jours à compter de sa signature.**

Pendant cette période la présente convention peut être résiliée sans motif à l'initiative de chaque partie, par un simple e-mail.

Seul le premier mois d'abonnement est alors dû.

### Prix :



**Le prix est de : 99,00 € HT / 118,80 € TTC par mois.**

L'abonnement est soumis à la TVA dont le taux est actuellement de 20% en France.

Pour une durée de : 12 mois consécutifs cela représente un montant annuel de : **1.188,00 € HT / 1.425,60 € TTC par an.**

### Services inclus dans l'abonnement :



**L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil notamment dans les domaines suivants :**

- [Droit commercial, droit des affaires et de l'entreprise,](#)
- [Droit des sociétés,](#)
- [Droit des contrats, \(contrats et conditions générales ...\)](#)
- [Droit du numérique,](#)
- [Droit du travail ou le droit social,](#)
- [Contentieux concernant l'entreprise et le recouvrement.](#)

Les **honoraires du cabinet d'avocats** au client pour les rédactions d'actes et la gestion des litiges sont **diminués de 25%** par rapport à l'honoraire habituel pour le même type de prestation juridique ou judiciaire.



### Services exclus de l'abonnement :



**Les rédactions d'actes** (contrats, procès-verbaux d'assemblée générales de société, 'AGOA', actes juridiques, lettres d'avocat, formalités, procédures, gestion des litiges...), **en format classique ou en Legal Design, ne sont pas inclus dans l'abonnement 'Hotline juridique'**.

Par contre, elles donnent lieu à un honoraire complémentaire selon un tarif privilégié diminué de 25%.

### Disponibilité de l'avocat :



**Le client contacte l'avocat quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 à sa convenance :**

- 1. Par téléphone,**
- 2. Par e-mail,**
- 3. Par visioconférence (« Teams » ou Skype »)**

Sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Fair Use » soit directement dans la mesure du possible, soit en convenant d'un rendez-vous.

### Collaboration du client et Réactivité de l'avocat :



**Le client s'engage à transmettre à l'avocat spontanément ou à la première demande tous les documents et pièces utiles concernant sa problématique.**

Le client s'engage à informer sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour que l'avocat puisse le conseiller utilement et au bon moment.



**L'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux demandes du client** et sinon, à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.

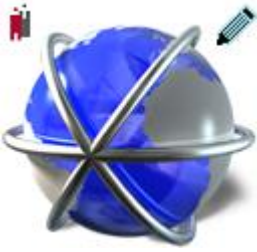
### Déplacements :



**Les éventuels frais de déplacement de l'avocat ne sont pas pris en compte dans l'abonnement.**

Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train...etc. (liste non exhaustive).

### Espace client en ligne :



**Le client peut bénéficier d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaboratif du cabinet d'avocats**

**Cet espace client est basé que la plateforme « [Nextcloud](#) ».**

Les login et mot de passe nécessaires lui sont donnés en début d'abonnement.

Les logiciels « Teams » ou « Skype » peuvent également être utilisés par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés avec le client, avec ou sans rendez-vous.

### Frais :



**L'abonnement ne couvre pas les frais et honoraires de procédure** ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences tel que par exemple :

- Les frais postaux, les frais d'huissier de justice, les frais de greffe pour les sociétés ou tout autre frais de procédure.

L'avocat s'engage à informer le client de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.

### Fin anticipée du contrat :



Sous réserve de la période d'essai, la convention est conclue pour une **durée fixe de 12 mois**.

Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période sans formalisme nécessaire.

**Mais :**

- **si arrivée à la date de la résiliation le client continue à s'acquitter de son abonnement sans manifester son intention de mettre fin au contrat le contrat, celui-ci continuera pour une année supplémentaire à chaque date anniversaire de sa souscription.**

**Le contrat peut être résilié par l'avocat en cas de non-respect par le client de la clause 'Fair use'.**

## Obligation de « Fair use » des services par le client :



**Le « Fair Use » signifie en anglais « usage équitable ».**

**Le client s'engage à utiliser l'abonnement juridique dans le cadre d'un usage « raisonnable ».**

**Cet abonnement repose sur la confiance réciproque du client avec son avocat.**

Cela implique pour le client de **ne pas abuser du service et de tenir compte que la prestation de conseil juridique est délivrée par un être humain et non un algorithme ou une soi-disant « i a » (intelligence artificielle).**

Le client a recours à l'avocat autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement ce qui implique une prise de risque pour l'avocat en termes de charge de travail.

Le client s'engage donc à user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers.

La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de l'avocat au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'avocat propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du client.

Chaque prestation sollicitée par le client et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement d'un devis gratuit préalable.

En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans ce contrat, seul l'abonnement est facturé au client.

## Signatures :



**Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société ou l'entreprise qu'il représente dans le cadre de ce contrat.**

Il déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve en mentionnant avant sa signature :

A Lyon, le ..... (Date)

**« J'ai lu et j'accepte »**

**Le client**

**L'avocat**